

# POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EN LOISIR

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

### VOLET 1 - SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE LOISIR

Nom de l'enfant (16 ans et moins) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

No. de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel du parent : \_\_\_\_\_

SECTION À COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR			RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
DATE DU REÇU OU DE LA FACTURE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	MONTANT DE L'INSCRIPTION	25 % DU MONTANT DE L'INSCRIPTION	TOTAL

Une seule activité pourra être remboursée par personne, par année financière. (Du 1er janvier au 30 novembre de l'année courante)  
La location ou l'achat d'équipement n'est pas admissible.

**Fournir obligatoirement : Reçu d'inscription et du paiement à l'activité payé à 100%.**

**Preuve d'âge de l'enfant (bulletin scolaire, carte d'assurance-maladie).**

**Preuve de résidence du parent (permis de conduire ou autre correspondance).**

Activité de 249 \$ et moins : Maximum admissible 60 \$

Activité de 250 \$ à 499 \$ : Maximum admissible 100 \$

Activité de 500 \$ et plus : Maximum admissible 140 \$

Politique en vigueur depuis le 1er janvier 2015 et disponible au [http://ville.rigaud.qc.ca/services\\_services-recreatifs-communautaires\\_subvention](http://ville.rigaud.qc.ca/services_services-recreatifs-communautaires_subvention).

Nom du parent en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

#### Réservé à l'administration

Traité par : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### Envoi de la demande et des pièces justificatives :

**Ville de Rigaud**  
 Services récréatifs et communautaires  
 106, rue St-Viateur  
 Rigaud (Québec) JoP 1Po  
 loisirs@ville.rigaud.qc.ca  
 Téléphone : 450 451.0869 # 238  
 Télécopieur : 450 451.4227



# Rigaud

**Si la demande n'est pas complète (pièces justificatives obligatoires) et déposée au plus tard le 30 novembre, elle sera automatiquement rejetée.**

Un seul remboursement par année, vers le 20 décembre.

**Date limite pour recevoir les demandes : 30 novembre.**